

Naziha Benbachir

Doctorante, Université d'Oran, Algérie



Résumé

La question linguistique est d'actualité, compte tenu du contexte d'ouverture des marchés et de la mondialisation, d'où la nécessité d'opérer des choix linguistiques adéquats pour communiquer avec tous nos partenaires. L'expérience algérienne en matière de politique linguistique du domaine économique n'a pas fait jusque là l'objet de débats pour en dégager les enseignements utiles. Ainsi notre réflexion va-t-elle porter sur le processus de planification linguistique mis en place au niveau du groupe Sonatrach depuis sa nationalisation jusqu'à nos jours.

Mots clés : Sonatrach - politique linguistique - langues

Abstract

The question is of topicality, taking into account the context of opening of the markets and of globalization, from where the need for operating adequate linguistic choices to communicate with all our partners. The Algerian experiment as regards linguistic policy of the economic field did not make until there the object of debate to release from them the useful lessons. Our reflexion will relate to the process of planning linguistic set up at the level of the Sonatrach group from its nationalization until today.

Key words : Sonatrach - linguistic policy and languages

L'économie en tant que discipline s'est toujours relativement peu intéressée aux questions de langues. On peut attribuer ce désintérêt à des causes diverses, mais il tient sans doute en bonne partie à l'idée que «la langue ne change pas grand-chose» (1).

En effet, les chercheurs (linguistes, didacticiens, sociolinguistes) sont certainement conscients de l'importance des langues dans les politiques de développement mais peut être un peu moins de l'inévitable prise en compte des aspects économiques dans toute proposition d'aménagement linguistique.

Il est évident qu'une des causes majeures des dysfonctionnements des systèmes éducatifs et des inadéquations des systèmes de développement économique tient pour une part aux situations linguistiques. Il est facile d'illustrer ce point par des remarques concernant si l'on peut dire «l'amont» et l'aval» du système éducatif, de même que «l'amont» (2) et à «l'aval «pétrolier (3).

1- La Politique «linguistico-économique» algérienne

L'expérience algérienne en matière de politique linguistique du marché du travail n'est pas suffisamment connue et n'a pas fait l'objet de débats pour en dégager les enseignements utiles. De ce fait, une analyse sociohistorique sommaire s'impose. La présentation de cette expérience s'est faite à travers des périodes qui correspondent à des décisions politiques importantes en matière d'arabisation du monde du travail. Pilier de la révolution culturelle et 3^{ème} volet de la politique algérienne, l'arabisation visait «l'unification de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture, objectif qui s'identifie, parmi d'autres, au recouvrement de tous les attributs historiques de la nation algérienne» (La charte nationale, 1976. 66).

C'est en 1968 qu'un texte réglementaire rendra obligatoire l'utilisation de la langue nationale et c'est ainsi qu'on procédera à l'organisation des cours dans toutes les administrations pour tous les fonctionnaires. L'année suivante, un décret annonce la création d'un bureau d'interprétariat dans tous les ministères chargés de traduire les documents et les textes officiels et administratifs en langue arabe. En 1970, le président Houari Boumediène promulgue une série de textes, qui rendent obligatoire la connaissance de la langue arabe pour tous les fonctionnaires. Ainsi l'arabisation sera élargie à tous les secteurs d'activité plus particulièrement à l'enseignement supérieur qui prévoit «l'introduction d'un enseignement intensif de la langue nationale pour tous les étudiants obligés de suivre leurs études dans une langue étrangère. Cette mesure est destinée à former tous les cadres aptes à communiquer dans la langue nationale en utilisant la terminologie technique relevant de leur activité professionnelle»(B enyahia, 1975).

Cette année 1970 est aussi marquée par la nationalisation des hydrocarbures visant une indépendance économique. Mais avait-on réellement acquis l'indépendance linguistique ?

C'est au cours de la 1^{ère} conférence nationale sur l'arabisation, en 1975, que le Président Houari Boumediène va réaffirmer les principes de la politique algérienne sur l'arabisation dans son discours d'ouverture, en qualifiant la langue arabe «de langue du fer et de l'acier « pour l'introduire dans le monde du travail, des mesures ont été prises :

1. *Etudier le projet académique, l'enseignement aux adultes, les moyens audio visuels ;*
2. *Programmer en appliquant un calendrier établi, planifier et contrôler en contact permanent avec tous les organismes et préparer pour fin 1977 ou début 1978 la deuxième conférence nationale de l'arabisation ;*

3. *S'occuper de la terminologie et des traductions, vérifier l'arabisation de l'environnement, diffuser dans tous les organismes nationaux des documents correctement arabisés et unifier les termes employés ;*

4. *Evaluer et contrôler l'arabisation dans la fonction publique à l'aide de fiches uniformisées et de questionnaires auxquels les responsables seront obligés de répondre ;*

5. *Sensibiliser la population et mobiliser un volontariat d'étudiants, de professeurs, de juristes, de soldats, pour venir en aide aux fonctionnaires, commerçants, fellahs, travailleurs ;*

6. *Rédiger des livres scolaires ou de fonction pour les cadres de l'état (aux trois niveaux); préparer les textes de tronc commun, 14 groupes spécialisés travaillant pour cela sur des imprimés de l'administration de tous les ministères ; établir des lexiques spécifiques de 200 ou 300 termes. Avec, en plus l'arabisation des formulaires, la solution complète du problème dans l'administration est trouvée.*

7. *Arabiser l'état civil et l'environnement pour le 1er Novembre 1976 ou au plus tard le 1er janvier 1977»(Souriau, 1975 : 380).*

Ces mesures seront renforcées par la promulgation de la Constitution Nationale dans laquelle la langue arabe est proclamée «langue nationale et officielle». En oeuvrant à sa généralisation au plan officiel «la langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien. On ne saurait séparer notre personnalité de la langue nationale qui l'exprime.

Ainsi, l'usage généralisé de la langue arabe et sa maîtrise en tant qu'instrument fonctionnel créateur deviennent des tâches primordiales de la société algérienne au plan de toutes les manifestations de la culture et de l'idéologie socialiste. Dès lors, le débat sur l'arabisation ne peut porter désormais que sur le contenu, les moyens, les méthodes, les étapes, la conception générale d'une langue appelée à jouer le rôle qui doit lui revenir si les siens savent en faire, par leur travail et un effort acharné et positif de perfectionnement, l'outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste. L'arabisation, acquis d'une grande portée, constitue déjà, en même temps qu'une réponse à l'une des aspirations majeures du peuple algérien pendant l'occupation étrangère, un environnement culturel et psychologique indéniable qui prédisposera l'appareil de l'Etat, le parti, les organisations de masse, les diverses administrations et sociétés nationales et les entreprises économiques, à rendre de plus en plus effective, par des mesures appropriées, la transformation de leurs services .

De cette façon, les initiatives du pouvoir révolutionnaire aidant pour hâter la réalisation méthodique de ce grand projet, se concrétisera l'unification de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture, objectif qui s'identifie, parmi d'autres, au recouvrement de tous les attributs historiques de la nation algérienne»(La charte Nationale, 1976:66).

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'utilisation de la langue nationale (GULN), lors de la tenue du 4^{ème} congrès du FLN (5) du 25 au 31 janvier 1979 qui adoptera des textes relatifs à la GULN. Ce programme comprend des projets à court, moyen, et long terme, selon chaque domaine, en priorité les domaines de

la souveraineté, à l'intérieur et à l'extérieur du pays ainsi qu'aux secteurs de la formation et aux services en contact avec le public.

C'est sous l'égide du Haut Comité de la Langue Nationale (HCLN) (6) que des séminaires seront organisés pour l'application et l'évaluation de ce programme, à l'échelle nationale. Dans un rapport rendu public le HCLN indique « une vision claire doit être définie quant aux étapes, aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre. Les lignes directrices de cette action peuvent s'articuler sur la décision du comité central stipulant la généralisation de la langue nationale dans le cadre des plans de développement à partir du plan quinquennal 80-84. La priorité à l'arabisation de l'emploi, cette opération est précédée par l'arabisation des documents, des procédures administratives et des textes législatifs qui serviront d'instrument à l'arabisation de l'emploi à l'instar de ce qui a été réalisé dans l'arabisation de l'état civil.

Enumérant les secteurs prioritaires tels qu'ils ont été définis par le comité central lors de la 3^{ème} session, le rapport fait état :

- 1. du parti, organisations de masse, fédération et unions professionnelles,*
- 2. des secteurs représentant la souveraineté à l'intérieur et à l'extérieur : Présidence, Gouvernement, Intérieur, Affaires Etrangères, Justice, Défense, Assemblées élues à tous les niveaux et Cour des Comptes,*
- 3. des services en contact permanent avec le public et dépendant soit de la fonction publique soit des autres secteurs, économique, social ou culturel,*
- 4. de l'ensemble des services de l'administration générale,*
- 5. des services économiques, c'est-à-dire les administrations des sociétés, des offices, des entreprises des secteurs nationaux et techniques et des administrations publiques,*
- 6. l'administration scolaire, universitaire et les établissements de formation,*
- 7. parachèvement de l'arabisation des étapes de l'enseignement et branches de formation à tous les niveaux,*
- 8. environnement général : arabisation des noms locaux et des entreprises, des services administratifs, des rues, des quartiers, des enseignes. Arabisation des produits nationaux et de tous les articles exposés et accessoires ainsi que des moyens de publicité et affiches,*
- 9. information et domaines s'y rattachant : parachèvement notamment de l'arabisation des programmes de télévision par un accroissement des films arabes sélectionnés et des films étrangers doublés ou sous-titrés et également par un accroissement de reportages, conférences et tables rondes.*

Quant aux secteurs à caractère scientifique et technique, ils doivent être l'objet d'une planification et de programme s'inscrivant dans le plan général. Les étapes devront être précisées dès maintenant après définition des nécessités. Les premières phases devront intervenir dans le cadre du plan actuel, les autres phases complétées lors des prochains plans de développement» (El Moudjahid:1981). Est fixée une échéance limite de l'arabisation de tous les secteurs jusqu'à l'an 2000.

Suivront d'autres lois, celle de 91/05 est sans précédent puisqu'elle vise à exclure l'usage et la pratique du français de l'administration publique, elle impose l'usage unique de la langue arabe et interdit toute «langue étrangère» elle prévoit même des sanctions (amendes).Elle sera réactivée par la loi du 21

décembre 1996 qui n'ajoute pas grand-chose à la loi précédente en insistant sur la généralisation de la langue nationale dans les secteurs où le français reste la langue de travail majoritaire.

Qu'en est-il vraiment en 2007 ? A-t-on pu relever le défi dans les autres secteurs techniques et scientifiques? Ces secteurs continuent-ils à fonctionner toujours en français ? Les instructions ont-elles été suivies et appliquées à la Sonatrach ?

1-2. La carte de visite

La Sonatrach est la première société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures. Créée en 1963 (7), la société n'avait alors pour objet que de préparer et de mettre au point les études préalables à la construction des moyens de transport terrestres ou maritimes permettant de véhiculer les hydrocarbures liquides ou gazeux. Actuellement, elle intervient dans d'autres secteurs tels que la génération électrique, les énergies renouvelables et le dessalement de l'eau de mer. Elle exerce également ses métiers en Algérie et dans plusieurs pays (Espagne, Pérou, Libye, Mauritanie...).

C'est la première entreprise du continent africain parmi les 50 meilleures sociétés africaines avec un chiffre d'affaires de 3536 milliards DA (équivalent de 49 milliards en \$) (8).

Ses activités sont supérieures à 30% du PNB. Elle procure plus de 60% du budget de l'Etat, les recettes de la Sonatrach ont atteint le chiffre de 54 milliards de \$ en 2006(9) , 98% des recettes en devises du pays proviennent de la Sonatrach.

Interrogeons nous maintenant sur les choix linguistiques qui ont été opérés au niveau de ce groupe depuis sa création «nationalisation» jusqu'à nos jours, et qui correspondent à des décisions politiques importantes (1986-1991-1998-2006).

La première période (1986) est relative à la généralisation de l'utilisation de la langue nationale marquée par la décision des pouvoirs publics de passer à la GULN qui a fait l'objet d'un texte législatif. Cela s'est traduit en particulier par l'envoi d'une circulaire qui définissait un programme d'arabisation en réaction aux résultats insuffisants de l'année précédente (1985).

Les activités concernées dans un premier temps étaient celles qui avaient une relation avec le public et l'environnement externe. Il s'agissait :

- *du commercial et en priorité des activités orientées vers les partenaires arabes ;*
- *du juridique : relations avec les instances juridiques (nationales et administratives) ;*
- *de l'ensemble des supports existants, des imprimés servant à communiquer en interne et en externe.*

Durant toute la période commençant en 1985, aucune avancée n'a été signalée au niveau de l'entreprise dans la mesure où les relations et l'organisation du travail ont continué à être exercées en français.

En 1991 et dans le cadre la loi 91/05 portant généralisation de l'utilisation de la

langue nationale dans toutes les activités, qu'elles soient privées ou publiques, dans quelque domaine de la vie nationale que ce soit, une autre instruction ne sera envoyée qu'en 1998 pour application à toutes les structures de l'entreprise. Cette décision donnera lieu à des formations en langue nationale qui dureront de 1 à 2 mois et qui ne seront jamais suivies. D'ailleurs, l'entreprise garde un mauvais souvenir de cette expérience qui a été vécue comme une opération d'alphabétisation très éloignée des réalités professionnelles (10) .

1-3. la feuille de route

En effet, l'ère de l'arabisation décrétée au niveau national semble dépassée à la Sonatrach compte tenu des enjeux et des préoccupations en rapport notamment avec les impératifs auxquels l'entreprise doit faire face pour assurer sa place dans le monde.

Le français reste la seule langue de travail utilisée au niveau de l'entreprise (la langue du contrat et de la convention avec tous les partenaires), c'est aussi la langue utilisée dans tous les supports administratifs (rapports, messagerie interne, procès-verbaux de réunions, appels d'offres, cahiers des charges, tous types de documents, exceptés les titres de congé des cadres supérieurs qui sont rédigés en langue arabe depuis la vague de l'arabisation.

On trouve aussi des documents en anglais qui se limitent aux catalogues, aux schémas et aux spécifications techniques, l'anglais étant aussi la langue de «l'expédition» dans la jetée (11).

Aucune place n'est réservée à l'arabe «classique», contrairement à l'arabe dialectal (daridja) qui reste la seule langue de communication avec le français au sein de l'entreprise .

Ainsi, actuellement, pour l'entreprise, la question de la langue n'est pas posée en rapport à l'arabe et/ou au français mais plutôt en terme de maîtrise de la langue anglaise qui domine le secteur des hydrocarbures dans le monde. Dans ce contexte, la Sonatrach a entrepris des actions pour renforcer la maîtrise de la langue anglaise surtout après l'adoption du texte de loi 05-07 des hydrocarbures en 2005 (qui prônait une participation majoritaire à l'exploitation pour des partenaires étrangers) et qui a été amendée une année après (le 30 juillet 2006).

Son ambition est même affichée dans sa politique de formation en 2006, où l'on incitait à renforcer la formation en langue anglaise «en lui accordant une attention particulière»(12).

Sur le terrain, un dispositif impressionnant a été mis en place au niveau des centres de formation dans le cadre d'une convention avec un centre de formation étranger. Cette formation était destinée aux cadres supérieurs (directeurs de complexes, chefs de départements) ainsi qu'à l'ensemble des cadres de l'entreprise (chefs de services, ingénieurs, financiers). Il faut souligner qu'à la même période une autre formation en langue française a été initiée au niveau de l'activité d'aval, dont les bénéficiaires étaient seulement les cadres moyens (jeunes recrues issus du système d'enseignement arabisé) en vue d'un perfectionnement axé sur l'exercice rédactionnel.

Il apparaît donc clairement que la Sonatrach, en plus de l'utilisation du français, a choisi de renforcer la maîtrise de la langue anglaise « le français langue de travail, l'anglais langue de communication avec les partenaires ».

Alors quelle(s) langue(s) utiliser ou quelle(s) langue(s) enseigner? Au lieu de se fondre dans un ordre mondial, il est nécessaire de réfléchir à une réponse endogène face aux défis de la modernité et de la globalisation, en oeuvrant en «amont» à une prise en charge intelligente et en mettant le monde du travail et de la formation en adéquation, seule politique qui soit en mesure de relever les défis .

Notes

- 1 Grin, F., 2001. «Langues et marché du travail: quelques réponses, beaucoup de questions». In *Mondialisation et enjeux linguistiques*, Cread, Alger.
- 2 Activité d'exploration de production et de recherche des hydrocarbures.
- 3 L'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement et d'exploitation, pour la commercialisation des hydrocarbures.
4. Le 24 février 197, le Président Houari Boumediène annonce la nationalisation des hydrocarbures dans un discours prononcé à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'UGTA (l'union générale des travailleurs algériens).
5. Parti politique algérien, crée en Novembre 1954.
6. Créé par le FLN en 1980, chargé de l'application de la résolution relative à la GULN.
7. Le 31 décembre 1963, le président Ahmed Benbella signait le décret 63-491 marquant la naissance de la Sonatrach.
8. Bilan de la Sonatrach, [http : //sonatrach-dz](http://sonatrach-dz).
9. Chiffres avancés par le Ministre de l'Energie et des Mines, lors du Forum de la télévision algérienne, le 25 février 2007.
10. Propos recueillis lors de notre enquête dans l'entreprise de juin 2005 jusqu'à janvier 2007.
11. C'est une construction s'avancant dans la mer, et dont le but principal est le chargement des navires en hydrocarbures.
12. Politique de formation l'activité aval 14 septembre 2005.

Bibliographie

- Benguerna, M, .Kadri, A. 2001. *Mondialisation et enjeux linguistiques*. Alger .CREAD.
- Benyahia, M. S. 1971. Conférence sur la réforme de l'enseignement supérieur. In *El Moudjahid*. (date ?)
- La Charte Nationale*, 1976.
- Grandguillaume, G. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Paris : Maisonneuve-Larose,
- Souriau, C. 1975. *La politique algérienne de l'arabisation*. in L'Afrique du Nord. ?
- Taleb-Ibrahimi, K. 1997. *Les Algériens et leur(s) langue(s)*. Alger (Maison d'Édition ?), deuxième édition.